

PAIX LITURGIQUE

Notre lettre 49 publiée le 27 janvier 2006

27 janvier 2006 - Quelles statut pour les communautés attachées à la liturgie traditionnelle de l'Eglise ?

La Lettre de Paix liturgique

Numéro 49 - 27 janvier 2006

Pour abonner un ami, une paroisse, une institution et nous aider à développer notre mouvement, envoyez un message à l'adresse suivante : contact@paixliturgique.com

Quelles statut pour les communautés attachées à la liturgie traditionnelle de l'Eglise ?

▫ Le statut juridique des communautés diocésaines attachées à la liturgie traditionnelle est une véritable préoccupation non seulement pour les familles sensibles à cette liturgie mais également pour bon nombre de leurs interlocuteurs.

Après avoir souvent nié pendant trop longtemps la réalité d'un peuple chrétien attaché à la liturgie traditionnelle de l'Eglise, nos pasteurs s'interrogent aujourd'hui sur la place à donner à ces communautés ainsi que sur la forme de la reconnaissance à leur accorder au sein de leur propre diocèse.

En effet, comme pour tous leurs autres frères de leurs diocèses, les catholiques attachés à la liturgie traditionnelle ne limitent pas leur vie chrétienne à la seule messe dominicale. Il importe donc, pour tout pasteur qui souhaite véritablement accueillir ces familles, de trouver des solutions pratiques pour qu'elles puissent en sus de l'assistance à la messe dominicale, accéder au catéchisme et aux autres sacrements, participer à la vie du diocèse avec leur identité et leur charisme propres. Il importe également de répondre à l'ensemble des besoins « territoriaux » des diocèses qui ne se limitent pas seulement dans les faits, à ceux des familles qui résident dans la proche périphérie du lieu ou l'évêque à autoriser la célébration dominicale de la messe traditionnelle.

C'est donc, pour reprendre les termes mêmes de Jean Paul II, un accueil « large et généreux » que ces familles implorent filialement de leurs évêques.

L'Eglise prévoit une solution parfaitement adaptée en l'espèce et déjà appliquée avec succès dans plusieurs endroits : celle d'accorder dans chaque diocèse une paroisse personnelle pour les fidèles attachés à la liturgie traditionnelle de l'Eglise...

Cette idée n'est pas utopique ! Elle a d'ailleurs déjà été mise en place en France, dans le diocèse de Toulon grâce à la bienveillance de Monseigneur Rey, évêque

du lieu...

Nous remercions la revue Oremus qui nous a autorisés à reproduire ici l'interview que Monsieur l'abbé Loiseau lui a accordée au sujet de l'expérience de Toulon. Nous reproduisons également une lettre récente du Cardinal Castrillon Hoyos (novembre 2005), Préfet de la Congrégation du Clergé et Président de la Commission Ecclesia Dei, dans laquelle il fait de la paroisse personnelle une bonne solution pastorale pour les besoins spirituels des familles attachées à la liturgie traditionnelle de l'Eglise.

▫ | - Interview de Monsieur l'abbé Loiseau, curé de Saint-François de Paule à Toulon par la revue Oremus.

Le 25 septembre dernier, Mgr Rey, évêque de Toulon, a érigé la paroisse Saint-François de Paule, où la messe traditionnelle était déjà célébrée depuis plusieurs années, en paroisse personnelle. Cette formule canonique originale est une première en France. Le curé de cette communauté, l'abbé Fabrice Loiseau, répond à nos questions.

Monsieur l'abbé, qu'entend-on au juste par les termes paroisse personnelle ?

Abbé Loiseau - Tout d'abord, il faut préciser qu'il s'agit bien d'une paroisse à part entière, avec la possibilité d'administrer tous les sacrements et de tenir des registres sans dépendre d'une autre paroisse. Saint-François de Paule est donc plus qu'une simple chapelle et, comme pour toute paroisse, c'est un curé que l'évêque désigne à sa tête.

Mais s'il s'agit d'une paroisse comme les autres, qu'y a-t-il de nouveau ?

Il y a bien une particularité ! Conformément à la volonté de notre évêque, la liturgie y est célébrée selon le rite romain traditionnel, qu'il célèbre lui-même lors de ses visites. Cette paroisse est donc celle de tous les fidèles du diocèse qui sont attachés à cette liturgie. Avant d'être territoriale, sa mission est donc personnelle, en ce sens qu'elle s'adresse à des personnes particulières. D'où l'appellation de paroisse personnelle. Cela n'a donc rien à voir avec la personnalité de son desservant !

C'est en effet une situation tout à fait particulière. Mais, pour autant, le cas de Saint François de Paule est-il unique ?

Non, car il existe des exemples similaires au Brésil et aux États-Unis. Le diocèse de Campos au Brésil, érigé en administration apostolique par le pape Jean-Paul II en 2002, se trouve dans une situation à peu près comparable, en ce sens que son évêque et ses prêtres ont la mission de célébrer le rite romain traditionnel. L'existence de cette administration apostolique est le fruit des négociations entre Monseigneur Rangel et le Saint-Siège.

Aux États-Unis, il y a l'exemple de l'église Saint-François de Sales à Mableton (Géorgie) qui a été érigée au rang de paroisse par l'archevêque d'Atlanta en janvier 1999. C'est également le cas de la paroisse du Saint-Sacrement à Kansas City et de deux autres paroisses du même diocèse.

En effet. La volonté de ces évêques était d'intégrer pleinement à la vie du diocèse les fidèles attachés à l'ancien rite, en leur accordant une paroisse à part entière. Mais, dans le cas de Toulon, comment est-on parvenu à une telle solution ?

La reconnaissance de cette paroisse personnelle s'est faite grâce à une étroite collaboration entre le diocèse et la commission « Ecclesia Dei ». Dimanche 25 septembre, le vicaire général est donc venu à Saint-François de Paule pour lui conférer officiellement son nouveau statut. Mais cela n'a été possible que parce qu'à Toulon, il existe depuis des années une réelle ouverture entre le diocèse et les fidèles « traditionalistes ». C'est ainsi que nous participons régulièrement aux activités du diocèse, et qu'un intérêt missionnaire commun a pu se développer au fil des ans.

Quelles seront à votre avis les conséquences de ce nouveau statut sur la vie de votre communauté ?

Le statut canonique fort de notre communauté marque assurément une plus grande reconnaissance de l'ancien rite, comme rite actuel de l'Église catholique. Ce n'est pas une pièce de musée ! Ce statut nous donne également une plus grande liberté dans l'apostolat que l'évêque attend de nous, comme de tous les membres du diocèse, prêtres ou laïcs. C'est un moyen exceptionnel pour développer la mission.

Monseigneur Rey vous envoie donc en mission, à Toulon, en 2005 ?

Assurément ! Il entend nous associer pleinement à l'élan du pape Jean Paul II pour la Nouvelle Évangélisation. C'est l'une des raisons pour lesquelles s'est créée, avec l'encouragement de l'évêque, une nouvelle communauté de prêtres, la Société des Missionnaires de la Miséricorde. L'évêque nous a remis l'habit le dimanche 4 septembre dernier.

Une nouvelle communauté ? N'est-ce pas une division de plus ?

Absolument pas, puisque je continue à travailler avec la Fraternité Saint Pierre, et que j'invite des prêtres d'autres communautés à venir célébrer la messe à la paroisse. La diversité fait partie de la richesse de l'Église. Il s'agit pour nous d'une nouvelle spiritualité autour de la Miséricorde, de l'adoration Eucharistique et de la mission, particulièrement auprès des musulmans. Mais je préfère attendre quelques mois pour vous en parler plus précisément, car nous devons faire nos preuves par une vie commune et une persévérance dans notre spiritualité.

Vous avez dit que la mission est l'une des préoccupations de votre communauté. Concrètement, comment vous y prenez-vous pour annoncer l'Évangile ?

Nous essayons de nous rendre visibles et de témoigner de notre foi. Nous allons dans la rue ! Nous organisons des processions, certains jours de fête. Pour la Fête-Dieu, par exemple, les paroisses du centre de Toulon nous ont demandé d'organiser avec elles une procession autour du port. Nous récitons également le chapelet en public ; nous faisons des prédications de rue. Le parvis de Saint-François de Paule, en plein cœur de Toulon, se prête parfaitement à ces manifestations de prière publique.

▫ II- une lettre du Cardinal Castrillón Hoyos à Son Excellence Mgr Marcel André GERVAIS Archevêque d'OTTAWA

Du Vatican, le 15 novembre 2005 PONTIFICIA COMMISSIO

ECCLESIA Dei

Excellence,

J'ai appris avec satisfaction. que la paroisse Saint-Clément à Ottawa s'apprête à fêter les dix ans de la présence de la Fraternité Saint-Pierre dans l'archidiocèse d'Ottawa.

Je profite volontiers de celle occasion pour exprimer à Votre Excellence toute ma reconnaissance pour avoir ouvert le diocèse à ce jeune Institut et pour lui avoir confié la cure pastorale des fidèles attachés à la liturgie romaine antérieure, pour lesquelles vous n'avez pas hésité à créer une paroisse personnelle, ce qui a été la première fois qu'une telle solution pastorale a été réalisée.

Je suis convaincu que ces fidèles vous diront eux-mêmes avec joie, comment ils apprécient cette grande bienveillance paternelle que vous avez toujours manifestée envers eux.

Il ne me reste qu'à exprimer un double souhait :

Que votre exemple serve à vos confrères dans l'épiscopat comme modèle valable, pour donner une solution pastorale aux problèmes des fidèles attachés à la liturgie latine ;

Que le Seigneur bénisse votre ministère pastoral, à l'intercession du saint Pape Clément, et vous donne la force de continuer à être le bon pasteur de tous les fidèles qui lui ont été confiés.

En profonde union de prière je vous prie, Excellence, d'agréer mes salutations fraternelles cordiales.

Dario Cardinal Castrillón Hoyos

Préfet de la Congrégation du Clergé

Président de la Commission Ecclesia Dei

▫ III - Les réflexions de paix liturgique

1 - Nous remercions du fond du cœur toutes les autorités ecclésiastiques qui, à l'instar, de Monseigneur Rey ou de Monseigneur Gervais, ont su prendre toute la mesure de la réalité des besoins spirituels des familles attachées à la liturgie traditionnelle en érigeant dans leurs diocèses des paroisses personnelles. Nous ne pouvons que faire nôtres les paroles du Préfet de la Congrégation du clergé en souhaitant que ces magnifiques exemples d'accueil et de charité servent d'exemple aux évêques du monde entier.

2 - Le statut de paroisse personnelle règle le problème territorial qui se manifeste dans la plupart des endroits. En effet, la célébration de la liturgie traditionnelle de l'Eglise dans un seul endroit du diocèse ne peut concerner l'ensemble des fidèles intéressés du diocèse. Avec la « paroisse personnelle », les familles attachées à la liturgie traditionnelle ne sont plus enfermées « dans le ghetto d'un lieu » et les bienfaits du Motu Proprio Ecclesia Dei sont alors accessibles à tous et partout dans la pleine communion du diocèse et dans le respect des autres communautés.

3 - Enfin, la « paroisse personnelle » offre une solution globale qui ne se limite pas à la seule cérémonie dominicale mais envisage l'ensemble des aspects d'une vie paroissiale : administration de tous les sacrements, œuvres comme le scoutisme ou les écoles catholiques...

4 - A l'occasion des discussions entre la Fraternité Saint Pie X et le Saint-Siège, on parle beaucoup d'une structure autonome, une administration apostolique, comme statut qui serait conféré à la Fraternité Saint Pie X. Que de telles discussions aient lieu en vue d'une réconciliation heureuse est une excellente nouvelle. Cependant, il ne faudrait pas se polariser sur une telle solution qui s'appliquerait éminemment sans doute à la Fraternité Saint Pie X et à ses fidèles, mais qui ne répondrait pas aux besoins des nombreux autres fidèles qui ne s'y sentent pas attachés ou pas liés et ne souhaitant pas entrer dans une telle structure unitaire qui forcément, après tant d'années de méfiance réciproque, sera un peu en marge des diocèses et ne refléterait pas la diversité des situations déjà existantes. Voilà près de 18 ans que des fidèles, des prêtres, des communautés veulent vivre dans leur diocèse une vie pleinement d'Eglise, il faut leur apporter une réponse adéquate qui tienne compte de leur diversité et de leur implication importante dans la vie diocésaine. La paroisse personnelle permet justement cela.

Sylvie Mimpontel

▫ Extrait de l'entretien accordé par le cardinal CASTRILLÓN HOYOS, Préfet de la Congrégation du Clergé et Président de la Commission Ecclesia Dei, à la revue 30 Giorni en septembre 2005 :

On sait que la Fraternité Saint Pie X demande au Saint-siège une libéralisation de la messe tridentine et une déclaration attestant que cette liturgie n'a jamais été abolie.

MGR CASTRILLÓN HOYOS : La messe de saint Pie V n'a jamais été abolie. En ce qui concerne la libéralisation, je vous rappelle que s'est tenue, sous le pontificat de Jean Paul II, une réunion de tous les chefs de dicastères de la Curie et que très rares étaient ceux qui étaient hostiles à cette requête. Il serait dangereux de créer une opposition entre l'ancien rite et le nouveau. La liturgie ne peut pas être un champ de bataille. Comme prêtre, comme cardinal et comme Préfet de la Congrégation pour le clergé, j'éprouve une très grande douleur lorsque je vois le langage inacceptable avec lequel est traitée la volonté de Jésus de donner son corps et son sang et de les confier à l'Église. Et ceci ne vaut pas seulement pour certains représentants de la Fraternité Saint Pie X.

Y a-t-il de nombreux évêques qui résistent à la libéralisation?

MGR CASTRILLÓN HOYOS : Il arrive que le souci pastoral d'un évêque l'amène à penser qu'en accordant la permission de célébrer la messe tridentine dans son propre diocèse, il pourrait faire naître la confusion dans le peuple de Dieu. Et lorsque les fidèles qui demandent ce type de célébration sont en très petit nombre, on peut comprendre cette perplexité. En revanche, quand ceux qui demandent cette messe sont plus nombreux, il revient à la Commission Ecclesia Dei de rappeler à l'évêque, honnêtement et cordialement, que la volonté du successeur de Pierre est d'accorder généreusement la permission demandée par ces fidèles. Et je vois avec joie que, jour après jour, ceux qui l'accordent sont de plus en plus nombreux.

Vous connaissez bien le monde traditionaliste. Comment jugez-vous la piété personnelle des prêtres qui en font partie?

MGR CASTRILLÓN HOYOS : Un grand nombre de prêtres traditionalistes que j'ai connus m'ont fait une excellente impression : ils ont un amour sincère du mystère. Malheureusement, il peut aussi y avoir quelques fanatiques qui sont liés à l'ancienne liturgie comme on peut être lié à une formulation mathématique dont on ne comprend même pas complètement la valeur.

Pensez-vous qu'ils représentent l'héritage d'un passé qui serait de toute façon en voie de disparition ?

MGR CASTRILLÓN HOYOS : Il y avait, aux JMJ de Cologne, un groupe important de jeunes liés à la messe traditionnelle. Les échos ont été positifs, et cela montre à quel point ceux qui considèrent le phénomène traditionaliste comme une espèce en voie de disparition manquent de perspicacité, ne serait-ce que parce que proportionnellement, le nombre des vocations sacerdotales est nettement supérieur à celui de nombreux diocèses de l'Église.

Qui sommes-nous ?

▫ Ce que nous sommes ?

- Des catholiques romains attachés à leur Eglise.
- Des fidèles attachés au Saint-Père.
- Des diocésains qui respectent leurs évêques et qui attendent beaucoup d'eux comme des enfants de leur père.
- Des croyants soucieux de respecter l'enseignement de l'Eglise conformément aux définitions qui ont été renouvelées par le catéchisme de l'Eglise catholique publié par Jean Paul II en 1992.
- Des chrétiens très nombreux qui désirent vivre leur foi catholique dans l'Eglise au rythme de la liturgie traditionnelle comme le pape l'autorise, notamment

depuis la promulgation du motu proprio Ecclesia Dei en 1988.

▫ Ce que nous désirons ?

- Une application « large et généreuse » des privilèges accordés par l'Eglise en faveur des fidèles attachés à la liturgie traditionnelle.
- Il est nécessaire que ces lieux soient des églises où sera célébrée chaque dimanche et fête la liturgie traditionnelle selon le missel de 1962.
- L'enseignement de la foi catholique selon les schémas définis par le catéchisme de l'Eglise catholique publié par le Vatican en 1992.
- L'accès pour tous aux sacrements de la Sainte Eglise.
- La possibilité de développer dans la paix toutes les oeuvres chrétiennes nécessaires aux besoins des fidèles (scoutisme, patronage, chorale, Conférences Saint Vincent de Paul, Domus Christiani, recollections, pèlerinage...)
- Ces communautés en communion avec l'évêque doivent être dirigées par des prêtres bienveillants, soucieux de paix et de réconciliation.

▫ Pourquoi nous le désirons ?

- Les querelles dans l'Eglise doivent cesser.
- C'est notre sensibilité et le pape a demandé que cette sensibilité soit accueillie et respectée.
- Au moment où l'Eglise traverse en France une crise grave, il est urgent de mettre en œuvre une réconciliation entre tous les fidèles : les fidèles des paroisses, les catholiques qui vivent leur foi au sein des communautés « Ecclesia Dei » en dehors du diocèse et ceux qui, pour des raisons diverses, ont préféré suivre le mouvement de Monseigneur Lefebvre.
- C'est par ce moyen et lui seul que se renoueront des liens de dialogue, de charité fraternelle et de respect et que cesseront les invectives.
- C'est surtout répondre au précepte évangélique d'agir en tout pour l'unité des catholiques malgré leurs différences et leurs diversités.

C'est ainsi que l'on pourra véritablement prétendre favoriser l'oecuménisme et entreprendre tous ensemble la nouvelle évangélisation réclamée par l'Eglise.

Chaque semaine, consultez de nouvelles informations sur notre site

MailScanner soupçonne le lien suivant d'être une tentative de fraude de la part de "www.paixliturgique92.com" www.paixliturgique.com

Pour abonner un ami, une paroisse, une institution envoyez un message à l'adresse suivante : contact@paixliturgique.com

Si vous ne voulez pas recevoir d'autre message de Paix 92 cliquer ici

(votre adresse nous a peut-être été communiquée par une de vos connaissances)